

" Opération Mamba "

Le patron des Douanes et Droits indirects en prison

JNE

Libreville/Gabon

Dans le collimateur de la justice pour une affaire de malversation financière, Alain Ndjoubi Ossamy a été écroué, hier à la Prison centrale. Alors que son collaborateur, Jean-Bernard Ngalibika (chef du service Valeur) a bénéficié d'une liberté provisoire.

"L'OPERATION Mamba" continue de faire des victimes. Après l'incarcération à la prison centrale de Libreville pour détournement de deniers publics de certains hauts cadres de l'administration publique et des personnalités réputées proches du pouvoir, c'est au tour du directeur général des Douanes et Droits indirects, Alain Ndjoubi Ossamy, d'être dans le collimateur de la justice. Il a d'ailleurs été écroué, hier, à la prison centrale de Libreville pour détournement de deniers publics, faux en écriture. Son collaborateur, Jean-Bernard Ngalibika, chef du service Valeurs, a été mis en liberté provisoire, mais reste inculpé pour complicité de détournement, corruption passive.

Il ressort effectivement que dans le cadre d'une mission de contrôle et de redressement des entreprises, la société EGCA-SATRAM a fait l'objet d'un contentieux pour cause d'entrée frauduleuse d'engins et d'équipements de construction sans s'acquitter des taxes douanières en faisant de fausses déclarations. Un dossier de contentieux a été ouvert contre EGCA dirigé à l'époque par Mohamed Aït Ben Ali. L'intéressé est déjà incarcéré à la prison centrale de Libreville pour une autre affaire relative à la réalisation du programme des lotissements sociaux SNI "Mangoumba", où l'on soupçonne un détournement de près de 8 milliards de francs Cfa au profit de sa société GAZUP SA et quelques proches. Le contentieux dans lequel serait impliqué le DG des Douanes et Droits indirects a révélé un redressement de 1,6 milliard de francs à titre principal et 800 millions de francs Cfa au titre d'amende, soit 2, 4 milliards de francs Cfa à verser au Trésor public. Sauf que, selon les investigations et les dires de Ben Ali, un système de corruption bien huilé au sein des Douanes gabonaises qui



Photo : JOE MANIANGA

Le directeur général des Douanes et Droits indirects, Alain Ndjoubi Ossamy.

consiste à accepter des dessous de table et baisser le niveau des amendes a été mis à jour. Puisque Ben Ali a reconnu avoir remis, le 12 août 2016 à 17 heures, au parking de l'hôtel Mont de Cristal dans une voiture, 100 millions de francs CFA au colonel des Douanes Jean-Bernard

Ngalibika, pour le compte du directeur général, Ndjoubi Ossamy. Cette transaction aurait été effectuée sans aucune quittance, donc sans aucune trace. Pis, l'argent reçu n'aurait pas été reversé au Trésor public. A ce qu'il semble, après plusieurs heures d'audi-

tion, le juge d'instruction qui, estimant que les faits qui leur sont reprochés ont un caractère pénal qui mérite qu'ils aillent en prison, a décerné à l'encontre du directeur général des Douanes un mandat de dépôt. Tandis que Ben Ali, déjà en détention, est inculpé pour corruption ac-

tive dans cette affaire. Comme un signe qui ne trompe pas, la tutelle, évoquant «une indisponibilité» de l'actuel patron des Douanes et Droits indirects, avait déjà pris les devants en nommant, le 27 février 2017, un directeur général par intérim, Jean-Emmanuel Ntoutoume - jusque-là directeur général adjoint - en lieu et place de Ndjoubi Ossamy. Décidée par le président de la République Ali Bongo Ondimba au terme de son premier mandat, l'"Opération Mamba", actuellement en branle, vise à lutter contre la corruption en poursuivant les auteurs de détournement de l'argent public, ainsi que "tous ceux qui posent des actes de gestion et dont le train de vie présente manifestement des indices de prévarication". Au niveau des Douanes gabonaises, cette opération porte sur plusieurs autres scandales allant de l'exploitation illégale de bois rares, ventes de véhicules aux exonérations abusives de droits de douanes aux opérateurs économiques, qui maintiennent ainsi la vie chère et l'étranglement des couches les plus défavorisées.

Moanda/Affaire du jeune homme aux asticots

Gédéon Indonga Mabouagna victime de mysticisme ?

N.O.

Franceville/Gabon

L'EX-DÉPUTÉ suppléant de Bakoumba, Jean-François Yanda est actuellement placé sous mandat de dépôt à titre conservatoire, dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire du jeune homme aux asticots. Il s'agit de Gédéon Indonga Mabouagna, Gabonais de 21 ans qui pourrait, sauf si l'enquête prouve le contraire, être victime de sa propre sorcellerie. D'autant que ses déclarations et le témoignage de sa famille iraient dans ce sens. D'après une source autorisée, Gédéon Indonga Mabouagna, un jeune homme déscolarisé, a été placé en garde à vue au commissariat de police de Moanda pour vol d'une somme de 35 000 francs. Au cours de sa détention, les policiers remarquent que des odeurs irrespirables émanent de son corps, et qu'il a l'air mal en point. A l'hôpital où le jeune homme est conduit par les agents, le médecin diagnostique la présence d'asticots sur ses parties intimes. De retour au commissariat, les policiers veulent en savoir un peu plus, et Indonga Mabouagna donne une pre-

mière version selon laquelle il serait victime d'homosexualité de la part d'une personnalité de son département, à savoir l'ancien député suppléant de la Lékoko, Jean-François Yanda, qui est d'ailleurs un de ses proches parents. Il cite également un ressortissant français, Narcisse-François, qui travaillerait à Comilog-Moanda, actuellement recherché par les OPJ. Avant d'ajouter qu'il serait leur partenaire depuis, tantôt 2009, tantôt depuis un an. Selon la première version, il est victime d'actes de sodomie, appuyés par une dose de mysticisme qui aurait dégradé sa santé et causé la décomposition interne de son corps, par des asticots. Pendant son audition, en présence du procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, le mercredi 22 février 2017, il donne une autre version des faits, blanchissant, cette fois-ci l'ex-parlementaire suppléant et accusant uniquement le ressortissant français, comme seul responsable de son état, qui a toute son origine sur le plan mystique. Toujours au cours de cette audition, il vomit une bague chevalière, qui a été



Photo : Nadège Ontoungou

L'instruction suit son cours au tribunal de Franceville.

gardée sous scellé par la justice. Il déclarera: « C'est François le Blanc qui m'a intronisé dans une loge qu'on appelle "la Panthère noire", pour que je devienne riche, et j'étais également devenu son partenaire sexuel. J'ai enterré une bouteille contenant 3 bagues, les photos de mes petits frères, un morceau de tissu... On m'a demandé de tuer mon père et j'ai refusé. On m'a également demandé de rendre mon petit-frère maboule et j'ai encore refusé... C'est depuis là que les asticots ont commencé à sortir de mon pénis, puis de l'anus, et on m'a ordonné d'accuser un homme politique de ma famille. » FAITS INEXPLICABLES. Après l'audition, Indonga

Mabouagna est pris des crises de folie au parquet. Ramené au commissariat, une boule de feu, sortie de nulle part, se met à brûler le matelas sur lequel il est couché. Il est sauvé du feu grâce à la vigilance de ses codétenus. En tout et pour tout, Gédéon Indonga Mabouagna aura fait vivre aux policiers des scènes incroyables. D'abord, des asticots sortant de ses parties intimes, et la boule de feu apparue dans le commissariat. Et pour couronner le tout, une bague vomie. Ceci, après avoir avoué qu'il faisait partie d'une secte, et qu'il s'est rebellé par la suite contre celle-ci... Crise de folie, boule de feu, vomissement de bague: des

faits tellement inexplicables que le jeune homme a été confié à un homme de Dieu, où il est actuellement suivi. De l'accusation portée contre Jean-François Yanda, qui est son proche parent, pour pratique de sodomie, aux aveux du jeune homme impliquant un ressortissant français, Narcisse-François, avec qui il aurait entretenu des rapports homosexuels à dominante mystique, et qui l'aurait initié à la loge: une seule vérité est attendue pour faire la lumière sur cette affaire qui défraie la chronique dans le Haut-Ogooué et circule abondamment dans les réseaux sociaux, depuis plus d'une semaine, L'un des accusés, Jean-François Yanda, a été présenté devant le parquet, vendredi 24 février 2017, au cours d'une audience restreinte chez le juge d'instruction. A la fin de

l'audition, un mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville lui a été décerné. « Il n'est pas pour l'instant auteur des faits. Il s'agit d'une détention préventive. Pendant ce temps, le juge d'instruction continue d'instruire le dossier, jusqu'à ce que l'on sache ce qui s'est réellement passé, qui est le véritable auteur des faits. Les faits existent oui ou non? C'est à ce stade que nous sommes », a déclaré le procureur Gilbert Mbarangolo. Pendant ce temps, le ressortissant français est activement recherché. Au demeurant, les multiples versions du jeune homme, et sa mauvaise conduite au sein de sa famille, ont fini par semer le doute dans les esprits, sur sa position de victime. D'ailleurs, pour le vol qui l'a conduit en cellule, une information judiciaire a été ouverte à son encontre.

Erratum

L'ARTICLE paru dans notre livraison d'hier, concernant l'affaire opposant le couple Valls au Gabonais Franck Bikouma, comportait une petite incongruité. En effet, nous avons écrit: "(...) Tout en accusant la femme de l'ex-numéro un du gouvernement français, d'avoir perçu de l'argent de la part du président de la RDC". Il fallait plutôt lire "(...) de la part du président du Congo-Brazzaville", qui est notamment cité dans l'article du journal en ligne MondAfric. Toutes nos excuses aux intéressés et à nos lecteurs.